



## DELIBERATION SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 DECEMBRE 2016

Nombre de Conseillers : 37

En exercice : 37

Date de convocation du Conseil Communautaire :

Le 06/12/2016

Présents : 30 Pouvoirs : 4 Votants : 34

Le 12 décembre 2016, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

<u>Présents</u>: Isabelle ACHARD, Jean-Claude AUBERT, Nathalie BARDE, Hubert BONNET, Noël CHEYNET, Roger CHORIER (remplace Marie Jeanne BEGUET), Brigitte COULON, Pascal CUNY, Dominique DESFORGES, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Françoise DUVILLARD, Olivier EYRAUD, Christine FORNES, Yann GALLAY, Bernard GRISON, Vincent LAUTIER, Gaëlle LICHTLE, Chantal NOEL, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Michel RAYMOND, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Marie-Christine THEVENET (Remplace Raymond MOUSSY), Martial THEVENET, Claude TRASSARD, Dominique VIAL.

<u>Absents excusés</u>: Christian BAISE, Marie Jeanne BEGUET (Remplacée par Roger CHORIER), Christine CIOLFI (Pouvoir Etienne SERRAT), Jacky DUTRUC (Pouvoir Nathalie BARDE), Béatrice GUERIN (Pouvoir Gaëlle LICHTLE), Bruno HENRY (Pouvoir Isabelle ACHARD), Raymond MOUSSY (Remplacé par Marie-Christine THEVENET), Pierre PERNET, Frédéric VALLOS.

<u>Assistaient</u>: Jean-José BETTIOL (Beauregard), Michel DUROUSSIN (Rancé), Pierre LUCIDOR (Toussieux), Nathalie TISSERAND (Parcieux).

Secrétaire de séance : Christine FORNES

## <u>OBJET</u>: ADMINISTRATION GENERALE – Création d'un groupement de commande pour l'achat de gaz naturel avec le SIEA

Vu la règlementation des marchés publics et notamment son article 8,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et de services associés présenté par le SIEA,

M. Marc PECHOUX, Vice-Président en charge de l'administration générale, expose au Conseil que dans le cadre de la loi n°2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation, les tarifs réglementés de vente de gaz naturel ont été progressivement supprimés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, pour les sites ayant une Consommation Annuelle de Référence (CAR) de plus de 30 MWh/an.

Le syndicat intercommunal d'électricité de l'Ain a mis en place un groupement de commande, dont il est le coordinateur, pour l'achat de gaz naturel.

Le SIEA propose donc aux collectivités qui le souhaitent d'intégrer ce groupement d'achat, qui de par le volume qu'il représente permet de bénéficier de prix avantageux pour la fourniture de gaz.

Dans ce contexte, il est proposé au conseil communautaire de s'engager dans ce groupement pour l'ensemble des bâtiments utilisant le gaz naturel, ceci dans le cadre de la convention constitutive proposée par le SIEA.

Cette convention définit la composition du groupement, les conditions d'adhésion et de sortie, la désignation du coordonnateur (SIEA), et ses missions, les obligations des membres ; elle désigne la commission d'appel d'offres chargée de l'attribution des marchés passés par le groupement (CAO du SIEA) et détermine le montant de la participation financière pour l'indemnisation du coordonnateur (mini 50 € et maxi 1 000 €).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- ✓ Approuve l'adhésion de la CCDSV au groupement de commandes ayant pour objet l'achat de gaz naturel et de services associés;
- ✓ Approuve les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et de services associés, annexée à la présente délibération ;
- ✓ Autorise le Président ou son représentant à signer la convention de groupement, et toutes autres pièces nécessaires;
- ✓ Autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la CCDSV.

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

A Trévoux, le 12 décembre 2016

SAÔNE

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : 2 1 DEC. 2016 N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20161212-2016C111-AG

Affichage le: 2 1 DEC. 2016

Le Président, Bernard GRISON